

L'hon. M. Martin: J'ai omis, à dessein, de parler de la CCF, monsieur l'Orateur, parce qu'à mon avis ce parti, ayant renoncé à l'espoir de siéger de ce côté-ci de la Chambre, en est venu à la conclusion que ce qu'il y avait de mieux à faire c'était d'avancer toute sorte de propositions, quelque boiteuses qu'elles puissent être.

M. Knowles: Elles ne vous déplaisent pas tant que cela: vous en avez volé quelques-unes.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'ai à la main le compte rendu sténographique des délibérations en séance plénière de la conférence de 1945. Je l'ouvre à la page 569, et je vais citer les paroles du chef de l'opposition. Je le fais à cause de sa dernière observation. Elles montrent clairement que le chef de l'opposition, quoi qu'il puisse penser aujourd'hui, n'était certes pas en 1945 emballé pour des propositions formulées par le gouvernement fédéral dans le domaine de la santé et du bien-être, du bien-être en particulier. Voici ce qu'a dit mon honorable ami. Je suis certain que lorsqu'il prendra la parole en une autre occasion, il pourra nous fournir une explication, mais en attendant cette explication je dois me contenter de tirer la conclusion qui s'impose de ses paroles. Voici ce qu'il a dit:

Mais, tandis que nous sommes sur la question, permettez-moi de demander, avec toute la sincérité et toute l'énergie dont je suis capable, qu'on ne prenne pas d'engagements, qu'on ne fasse pas au public des promesses du genre de celles qu'on a faites, même depuis quelques mois. Ces engagements font miroiter de nouvelles visions aux yeux des gens et créent des appétits extrêmement coûteux à satisfaire. Surtout que tous les ministres du cabinet fédéral s'abstiennent de faire, à la légère, de nouvelles promesses touchant les sphères qui relèvent, en fait, des provinces.

Cela comprend, il va sans dire, la pension de vieillesse, l'assistance-vieillesse, les allocations de cécité, les subventions à la santé et le reste.

L'hon. M. Sinclair: La santé, le cancer.

L'hon. M. Martin: Puis-je finir la citation? Cela se passait au cours d'une séance plénière pendant la conférence de 1945, alors que mon honorable ami n'honorait pas cette Chambre de sa présence, car il était membre d'une autre assemblée. Il a ajouté:

Je veux parler, en particulier, du domaine des services sociaux, que le Conseil privé, sur les instances du premier ministre du Canada lui-même, a déclaré ressortir aux provinces. Il se peut que les centaines de millions de dollars que le gouvernement fédéral est déjà tenu à dépenser dans ce domaine doivent demeurer à titre d'engagements. Mais, à n'en pas douter, la tâche des conférences futures et de la présente conférence sera grandement facilitée si l'on songe soigneusement à recourir à des consultations avant de prendre de

nouveaux engagements, dans les sphères conjointes du gouvernement fédéral et des provinces particulièrement dans la sphère provinciale.

Nous nous entendraisons beaucoup plus vite si nous discussions sous un autre aspect, jusqu'au règlement de l'accord fondamental, certaines de ces propositions très générales et encore vagues qui doivent faire l'objet d'un mode de financement à part. Je dis cela parce qu'on a plus d'une fois affirmé qu'il fallait considérer toutes ces questions comme un tout inséparable.

C'est précisément ce que nous avons soutenu; toutes ces questions doivent être considérées comme un tout inséparable. Le chef de l'opposition a terminé de la façon suivante:

Ne manquons pas d'envisager tous les sujets qui ont été discutés jusqu'ici et, comme je l'ai dit hier, pour ce qui est des projets qui ne sont pas actuellement à l'étude, assurons-nous toujours que le grand public sait qu'ils doivent être financés au moyen d'un impôt sur le revenu et d'une capitation supplémentaires.

Ces paroles indiquent clairement qu'à ce moment-là mon honorable ami n'aimait pas les propositions qui ont déjà été appliquées, je l'affirme, dans une très grande mesure et qui sont maintenant consignées dans les statuts canadiens, grâce à l'initiative du présent gouvernement.

M. Fleming: Non.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ce qui a été lu est consigné au compte rendu et ces paroles ne peuvent être interprétées comme le fait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces paroles se passent de commentaires et elles démontrent clairement que j'appuyais les propositions en principe et que je voulais en venir à une entente, que le gouvernement fédéral a rendue impossible.

L'hon. M. Sinclair: Le noir est blanc et le blanc est noir.

L'hon. M. Martin: Ce n'est qu'une des rares occasions où le chef de l'opposition et moi aurons différé d'avis.

En conclusion, je dirai tout simplement ceci. En 1945, envisageant la situation d'après-guerre et sans savoir que nos obligations s'accroîtraient sur le plan international imposant de lourds fardeaux au gouvernement du Canada, nous avons, comme l'a signalé le premier ministre vendredi dernier, présenté aux provinces des propositions, dont certaines devront peut-être être modifiées à la lumière des conditions nouvelles. En dépit de ce qui précède, je me suis aujourd'hui efforcé de démontrer que, malgré les modifications que toute personne douée du sens de la responsabilité trouvera nécessaire d'appliquer à certaines propositions, si on les examine par rapport à l'ensemble du texte, il est avéré que nous les avons exécutées, hormis celle qui vise le développement de